

Note d'information

4-2-2

28 avril 2020

Cybersanté et dossier électronique du patient Activités dans les cantons

La cybersanté désigne tous les services de santé électroniques servant à relier entre eux les acteurs du système sanitaire. Le dossier électronique du patient (DEP) joue un rôle clé dans ce contexte.

Les cantons étant chargés d'organiser le système de santé, la mise en œuvre de la cybersanté et du DEP dépend, entre autres, de la manière dont ils appréhendent leur rôle et de leur engagement. Leurs différentes visions se reflètent très nettement dans la manière dont ils conçoivent le DEP en tant qu'application principale de cybersanté.

Certains entendent financer eux-mêmes le développement et éventuellement l'exploitation d'une communauté de référence selon la LDEP, tandis que d'autres prévoient de faire appel au marché. Quelle que soit l'ampleur de leur engagement, tous les cantons reconnaissent cependant qu'ils ont un rôle indispensable de coordination ou d'encadrement à jouer.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé a élaboré la stratégie 2.0, en collaboration avec la Confédération et eHealth Suisse, afin de coordonner la mise en œuvre de la cybersanté et du DEP. La présente note d'information fournit un aperçu des activités menées par les cantons en lien avec le DEP, les mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 et d'autres thèmes connexes. L'engagement financier des cantons y est également décrit.

AG	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <p>Le canton d'Argovie a entamé la discussion politique au sujet du DEP très tôt. En 2007, la Confédération et les cantons ont approuvé la « Stratégie eHealth Suisse ». En 2009, le groupe PS du Grand Conseil argovien a déposé une interpellation demandant des informations au Conseil d'État, afin de savoir quelle importance ce dernier accorde à la « numérisation de la santé » sur la base de la stratégie adoptée et quelles activités concrètes il souhaite entreprendre. Le département de la santé et des affaires sociales (<i>Departement Gesundheit und Soziales, DGS</i>) a lancé une étude préliminaire en 2010 dans l'optique d'analyser et d'interpréter l'orientation de la stratégie Cybersanté Suisse. En 2011, le Conseil d'État a accepté une proposition du DGS visant à créer les conditions juridiques, organisationnelles et techniques pour mettre en œuvre la « Stratégie eHealth Suisse » entre 2012 et 2015. Durant cette période, le DGS a pris en charge la responsabilité du thème « eHealth » (« Electronic Healthcare » – « Santé numérique »).</p> <p>Les principaux résultats du « Programm eHealth Aargau 2015 », obtenus avant que la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) n'entre en vigueur, étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau juridique <ul style="list-style-type: none"> - la loi sur la santé (<i>Gesundheitsgesetz, GesG</i>) a été complétée par l'art. 40a sur le dossier électronique du patient ; - la loi sur l'information du public, sur la protection des données et sur l'archivage (<i>Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz</i>
-----------	---

	<p><i>und das Archivwesen, IDAG) a été complétée par l'art. 18a sur le traitement automatisé des données personnelles dans le cadre de projets pilotes et l'art. 18b sur l'évaluation.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau organisationnel <ul style="list-style-type: none"> - les fournisseurs de prestations ont été impliqués suffisamment tôt et l'association « eHealth Aargau » (eHAG) a été fondée en tant qu'organisme interprofessionnel pour la numérisation du système de santé dans la région de soins de l'Argovie. Elle constitue, en tant qu'instance responsable, une communauté de référence au sens de la LDEP. - au niveau technique <ul style="list-style-type: none"> - il a été décidé préalablement d'utiliser le projet clé eHealth pour attribuer et transférer des patients aux hôpitaux cantonaux d'Aarau et de Baden (« eCOM ») en tant que base possible pour développer une infrastructure technique standard pour la numérisation du système de santé, en particulier au sens de la « Stratégie eHealth Suisse ». <p>eHAG a fondé l'association « Stammgemeinschaft eHealth Aargau » (« SteHAG ») en 2015. Le canton – représenté par le DGS – siège au comité directeur. En vertu de la LDEP, il ne peut pas voter. Le canton siège également au comité d'eHAG, toutefois comme partie pouvant exercer son droit de vote. Le canton et SteHAG ont convenu un contrat-cadre et les contrats annuels respectifs pour la constitution et l'exploitation de la communauté de référence. Le contrat-cadre de trois ans est encore valable jusqu'à fin 2020. Il définit les points essentiels du cadre d'action de SteHAG. Il s'agit principalement de définir les activités techniques, organisationnelles, administratives et communicationnelles afin que la communauté de référence puisse commencer son exploitation en vertu de la LDEP le jour fixé et se développer.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Des ressources seront allouées à partir de 2021 pour l'information de la population.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Diverses mesures sont examinées.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Le Grand Conseil a accordé un crédit de 2,5 millions de francs pour le développement de la cybersanté. De plus, 90 000 francs par an seront versés à la communauté de référence eHealth Aargau (SteHAG) pour les tâches qui lui seront transférées. Les coûts de l'e-ID seront temporairement assumés par le canton.</p>
AI	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiqués de presse et point d'information en automne 2020. <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'accès au DEP dans le canton. - Sensibiliser les professionnels de la santé. - Le canton fait en sorte que le plus grand nombre possible de fournisseurs de prestations puissent s'affilier à une communauté de référence et proposer le DEP à leurs patients. <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : --</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : --</p>

AR	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Rôle de coordinateur ; les échanges avec et entre les représentants des fournisseurs de prestations seront étendus à d'autres prestataires ou à leurs représentants, parallèlement aux hôpitaux (p. ex., homes).</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : À l'étude.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : --</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : --</p>
BE	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Office des hôpitaux de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) met actuellement au point un système de surveillance garantissant l'adhésion des hôpitaux répertoriés à une communauté de référence certifiée et le maintien de leur inscription. - Lors de la conférence de presse annuelle de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) en janvier 2020, le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg a signalé que la mise en place du DEP constituerait cette année un dossier prioritaire dans le canton de Berne. - Les hôpitaux répertoriés qui n'ont pas encore signé de contrat d'affiliation ont été priés de rejoindre, dans la mesure du possible, la communauté de référence Axsana, cofinancée par le canton de Berne. <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet concernant le traitement électronique des factures liées à la participation aux frais hospitaliers dans le canton de Berne a été bouclé avec succès fin mars. - L'Office des hôpitaux développe, sous la forme d'un programme, d'autres projets de numérisation des processus dans les domaines de la planification, de la surveillance et de la livraison de données. <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échange avec Axsana et IG-BeHealth (représentants des fournisseurs de prestations bernois) sur l'avancement des travaux concernant l'introduction du DEP lors d'une séance de comité. <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le canton a participé à hauteur de 2,6 millions de francs au développement de la communauté de référence XAD.
BL	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : --</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Il n'y a actuellement aucune mesure concrète dans le canton de Bâle-Campagne au sens de la mise en œuvre de la stratégie 2.0. En effet, l'introduction du DEP, en particulier dans le canton de Bâle-Campagne, est encore trop peu avancée pour que le canton puisse lancer les mesures stratégiques adéquates. Ce retard concerne d'une</p>

	<p>part la sensibilisation de la population et des acteurs de la santé et, d'autre part, la création des « conditions-cadres d'ordre technique ».</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Début 2020, le gouvernement du canton de Bâle-Campagne a approuvé l'adhésion à Cantosana SA en tant que partenaire privilégié (<i>preferred</i>).</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Actuellement à l'étude. L'objectif est de réaliser un « achat » auprès de Cantosana en tant que partenaire privilégié. Le montant reste à définir et doit faire l'objet d'une demande au Parlement. Ainsi, les fournisseurs de prestations du canton pourront, selon les possibilités, bénéficier de prestations DEP auprès d'Axsana à des conditions préférentielles.</p>
<p>BS</p>	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : BS est actionnaire « advanced » de Cantosana SA. Dès qu'Axsana débutera ses activités et qu'une solution applicable à grande échelle concernant le processus d'ouverture du DEP sera envisageable, le canton de BS prévoit de promouvoir activement le DEP auprès de sa population.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Vu la situation liée au coronavirus et le référendum concernant la loi sur l'e-ID, il n'est pas prévu, pour l'heure, de mener d'autres activités que celles liées à l'introduction du DEP.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Le DEP servira de base pour la mise en réseau numérique des prestataires de soins. À travers divers projets et activités, BS fera en sorte que les fournisseurs de prestations et les autres acteurs du secteur de la santé agissent de manière toujours plus intégrée et ouvrent ainsi la voie aux patients.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Aucune dépense concrète n'est prévue pour le moment.</p>
<p>FR</p>	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Les cantons participent à la mise en place de la communauté de référence CARA. CARA effectue actuellement la seconde partie de la certification. De nombreux établissements hospitaliers sont affiliés ou en cours d'affiliation. Les travaux techniques se poursuivent avec La Poste, et les premiers hôpitaux (CHUV, FHVi, HFR, HJU, HUG, HVS) travaillent à leur interfaçage. Découlant de la stratégie, un plan de mesures est en cours de rédaction. Il doit permettre d'organiser le déploiement concret des outils cybersanté dans le canton pour les quatre prochaines années. Un avant-projet de loi modifiant la loi sur la santé afin d'y intégrer la cybersanté, l'adhésion du canton à la communauté CARA ainsi que le financement à long terme a également été mis en consultation. En raison de la crise liée au coronavirus, l'avant-projet n'a pas encore été approuvé par le Grand Conseil.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif B2 : les cantons, via leurs services cybersanté et cyberadministration, font en sorte que la population puisse utiliser une même identité électronique pour la cybersanté et les autres services en ligne. - Objectif C1 : CARA et ses cantons membres préparent leurs communications à destination de la population. - Objectif C2 : CARA collabore avec la Fédération romande des consommateurs pour organiser des ateliers avec des professionnels et des patients afin de

	<p>connaître leur vision de la cybersanté, et connaître leurs besoins mais aussi les risques qu'ils perçoivent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le canton a créé des groupes de travail incluant des professionnels de santé. Le but étant de les inclure dans les réflexions afin qu'ils intègrent la cybersanté et particulièrement le DEP dans leur pratique professionnelle et leur processus. - Objectif C5 : CARA est en contact avec la HES-SO pour l'intégration de la cybersanté dans leurs cursus. <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Les cantons travaillent actuellement sur une convention intercantonale qui permettra d'uniformiser les bases légales des différents cantons.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Les cantons financent la communauté de référence CARA. Le financement de chaque canton est proportionnel à sa population.</p>
<p>GE</p>	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le canton participe à la mise en place de la communauté de référence CARA. CARA effectue actuellement la seconde partie de la certification. - Les travaux techniques se poursuivent avec La Poste, et les premiers établissements hospitaliers travaillent à leur interfaçage. - Projet de migration des données de patients et des professionnels de la santé présente dans MDM vers la nouvelle plateforme CARA. - Gestion de plusieurs projets à valeur ajoutée du DEP, tels que le Plan de soins partagés (PSP), le Projet de soins anticipés – directives anticipées (PSA). - Participation au projet Plan de médication partagé (PMP). <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'une campagne de communication sur le potentiel de la numérisation (objectifs A1 et C1), le nouveau DEP CARA et le passage de DM ce dernier auprès de la population genevoise et des professionnels de la santé. - Encouragement au remplacement des processus papier par des processus numériques dans le cadre des mandats de prestation attribués à des institutions de soins à Genève (objectif A2). - Réflexion, évaluation et soutien cantonal à une adaptation des systèmes d'indemnisation (objectif A3) des séances de coordination interprofessionnelles dans le cadre du projet Plan de soins partagés. - Participation à la création d'un point de contact national (objectif A14) - Coordination de la numérisation (objectif général 4.2) entre les acteurs publics du canton de Genève (HUG, IMAD, OCSIN). - Utilisation multiple des infrastructures existantes (objectif B2), notamment avec l'objectif d'utiliser la solution "e-démarches" de l'Administration en ligne (AEL) du canton de Genève comme éditeur de moyen d'identification certifié selon la LDEP. - Formation des professionnels de la santé genevoise à l'utilisation du DEP actuel, MonDossierMedical.ch (objectif C4) <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Les cinq cantons membres de CARA travaillent actuellement à la rédaction d'une convention intercantonale qui permettra d'uniformiser les bases légales des cantons dans le domaine de la cybersanté.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Les cinq cantons membres de CARA financent la communauté de référence CARA. La contribution de chaque canton est proportionnelle à sa population. - Sept collaborateurs de la Direction générale de la santé sont engagés pour travailler sur les aspects mentionnés ci-dessus (Secteur santé numérique). - Divers mandats de prestation octroyés aux HUG et à IMAD favorisant le développement de la cybersanté à Genève.
GL	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fournisseurs de prestations du canton de Glaris ont décidé ensemble de s'affilier à la communauté de référence eHealth Südostschweiz. L'hôpital cantonal joue le rôle de précurseur, les EMS et les homes lui emboîtent le pas. Les fournisseurs de prestations ambulatoires ne sont qu'en partie engagés activement dans le processus. - Le groupe RehaClinic a opté pour la communauté de référence XAD. - Le canton est membre passif de l'association eHealth Südostschweiz. - Le canton recommande aux autres fournisseurs de prestations de s'affilier également à la communauté de référence eHealth Südostschweiz, mais n'émet pas de prescription contraignante. - Le canton est impliqué dans le développement d'une stratégie de numérisation ; la coordination des activités de cybersanté et de cyberadministration s'organise. <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : À l'étude.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : --</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : --</p>
GR	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Presque tous les hôpitaux du canton sont membres de l'association eHealth Südost et exploiteront leur système DEP par son intermédiaire.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Dès que le DEP de l'association eHealth Südost sera opérationnel, le canton et cette dernière collaboreront pour lancer une campagne d'information de la population.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Le gouvernement a soumis au Grand Conseil un message relatif à l'entrée en vigueur de la loi sur la transformation numérique dans les Grisons. Le Parlement entamera prochainement les débats. Le projet prévoit, entre autres, le soutien financier de la campagne d'information susmentionnée, la promotion du DEP et la création d'un organe de médiation.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : La constitution des communautés de référence n'a pas été soutenue financièrement, faute de base légale, ce qui a joué en faveur du développement de l'association eHealth Südost. Le soutien financier, qui sera assuré conformément à la future loi sur la transformation numérique, est évoqué plus haut.</p>
JU	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : La République et Canton du Jura participe, avec les cantons de Genève, du Valais, de Vaud et de Fribourg, à la mise en place de la communauté de référence CARA. Les institutions de soins jurassiennes concernées par le délai de la LDEP fixé au 15 avril 2020 sont formellement affiliées à la communauté de référence CARA. Des discussions sont actuellement en cours avec d'autres institutions dans ce contexte.</p>

	<p>Les travaux techniques se poursuivent avec La Poste et l'Association CARA. Les hôpitaux pilotes de l'Association CARA (CHUV, FHVi, HFR, H-JU, HUG, HVS) ainsi que plusieurs cliniques travaillent à leur interfaçage.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif B2.1 : La République et Canton du Jura encouragera les citoyens jurassiens à utiliser la SwissID comme moyen d'identification électronique (MIE) pour accéder à leur DEP. Dans ce contexte, un contrat a été signé entre SwissSign Group SA et l'Association CARA (représentant les cantons du Valais et du Jura). Ce MIE est par ailleurs déjà utilisé par la population jurassienne pour accéder au guichet virtuel de la cyberadministration jurassienne. - Objectif C1.2 et C 1.3 : l'Association CARA et ses cantons membres préparent leurs communications à destination de la population. - Objectif C2.4 : Les principaux « multiplicateurs pertinents » présents sur le territoire jurassien sont intégrés aux travaux relatifs au DEP. - Objectif C5 : l'Association CARA est en contact avec la HES-SO pour l'intégration de la cybersanté dans ses cursus. <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Les cantons membres de l'Association CARA travaillent actuellement sur une convention intercantonale en matière de santé numérique qui permettra d'uniformiser les bases légales cantonales. Un « plan de soins partagé (PSP) » et un « plan de médication partagé (PMP) » sont actuellement en développement sous la coordination de l'Association CARA.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Les cantons financent la communauté de référence CARA. Le financement de chaque canton est proportionnel à sa population.</p>
LU	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Fin 2017, le canton de Lucerne, ainsi que le canton de Nidwald et différents fournisseurs de prestations ont fondé l'association « eHealth Suisse centrale ». Après une étude de marché achevée en 2018, les membres de l'association ont décidé à l'unanimité de rejoindre Axsana. Plusieurs mesures sont actuellement menées de façon coordonnée au sein de l'association. Les fournisseurs de prestations stationnaires sont en bonne voie et ont respecté le délai du 15.4.2020 pour s'affilier à la communauté de référence XAD.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : La stratégie de cyberadministration et de numérisation du canton de Lucerne présente de nombreux recoupements avec les champs d'action de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0. Le canton accélère actuellement la numérisation des processus et l'acquisition de l'infrastructure de base qui en découle. Il crée ainsi des synergies considérables avec la stratégie Cybersanté 2.0. Plusieurs procédures basées sur la fourniture de documents papier (p. ex. demande d'une autorisation de pratiquer) seront remplacées par une procédure numérisée qui comprendra l'accès à un formulaire électronique sur le portail de la cyberadministration. Cette solution a été créée, les premières procédures pilotes sont mises en œuvre. L'absence, à l'heure actuelle, de l'e-ID national complique la numérisation de nombreuses procédures.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Les membres de l'association ont décidé de mettre en place une première application concrète sous la forme d'un plan de traitement médicamenteux standardisé</p>

	<p>(eMediplan). Les premières évaluations ont eu lieu. Cette année encore, un premier essai sera mené tout au long de la chaîne thérapeutique.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</p> <p>Le canton de Lucerne verse une contribution annuelle à l'association eHealth Suisse centrale. Il a également fourni un financement de départ en collaboration avec des prestataires de soins hospitaliers et a acquis des actions dans Cantosana SA. Il est désormais également membre du conseil d'administration de Cantosana SA. Par ailleurs, le canton investit dans l'acquisition d'une infrastructure complète de cyberadministration qui sera utile dans le cadre de la <i>stratégie Cybersanté 2.0</i>.</p>
<p>NE</p>	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <p>Création des associations Communauté de Référence DEP NE et Structure Porteuse DEP NE. Définition des données pertinentes à échanger dans le cadre du DEP. Définition d'un projet de soins regroupant près d'une centaine de prestataires de soins impliqués dans la prise en charge des patients diabétiques. Formalisation d'une stratégie de communication. Certification de la communauté de référence en cours. Préparation au lancement du DEP (formalisation de la formation, des points d'enregistrement, du processus d'obtention de l'identité électronique, de l'assistance utilisateur).</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <p>Rédaction d'une stratégie cybersanté cantonale tenant compte des objectifs de la stratégie cybersanté Suisse 2.0</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</p> <p>En cours de finalisation de la stratégie cybersanté cantonale.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</p> <p>Obtention d'un crédit d'engagement de 3 millions de francs pour la mise en œuvre du DEP. En parallèle, un budget de 50 000 francs annuel est alloué pour des mandats liés à la cybersanté plus largement. Une fois le DEP mis en œuvre, le budget alloué aux mandats liés à la cybersanté sera plus important.</p>

<p>NW</p>	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A rejoint Cantosana SA (responsable de la communauté de référence XAD) en tant qu'actionnaire « advanced ». - Financement de départ alloué à Axsana SA (gestionnaire de la communauté de référence XAD). - Les fournisseurs de prestations sont informés que le canton de Nidwald a rejoint Cantosana SA. - Participation financière éventuelle à l'ouverture des DEP individuels (à partir de 2020). - Réunions d'information pour les fournisseurs de prestations du canton de Nidwald (p. ex., le 2 mai 2017). <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Cybersanté du canton de Nidwald (décision du Conseil d'État no 356 du 28 mai 2019) <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration au sein du comité exécutif et de l'équipe responsable de l'association eHealth Suisse centrale. - Collaboration auprès du groupe de planification de la communication autour du DEP. - Collaboration au groupe de coordination de Cantosana SA. - Adaptation des bases juridiques pour la révision partielle de la loi sur la santé de Nidwald. <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée dans Cantosana SA : 1500,00 francs. - Financement de départ d'Axsana SA : 64 454,00 francs.
<p>- OW</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : - Adhésion à Cantosana SA en tant que partenaire privilégié (preferred). - Collaboration au sein du groupe de coordination de Cantosana SA. - Collaboration de l'hôpital cantonal d'Obwald au sein de l'équipe d'eHealth Suisse centrale (eHZ). - Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : - Le canton d'Obwald s'implique dans la mise en réseau, la coordination et la diffusion de l'information. L'introduction du DEP en avril 2020 sollicite déjà de nombreuses ressources mais celles-ci sont limitées. D'autres mesures et activités seront évaluées après le déploiement en 2020. - Autres activités dans le domaine de la cybersanté : - L'hôpital cantonal d'Obwald (HCOW) s'est adressé à la communauté de référence XAD et a opté pour la variante du portail internet. Les GFP requis sont identifiés et enregistrés auprès de HIN. Le HCOW, en sa qualité de membre d'eHealth Suisse centrale, est intéressé par la création d'un service d'ouverture des dossiers pour le canton d'Obwald ; les pourparlers avec le canton sont en cours. Outre la question de ce service, celle relative à l'e-ID n'est pas encore résolue. L'HCOW est en contact direct avec les prestataires de soins ambulatoires. L'échange de données (qu'il s'agisse d'images au format DICOM ou de documents CDA structurés) est en cours de réalisation ou de planification. - Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : - Financement de départ égal à 56 363 francs à Axsana SA.
<p>SG</p>	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les établissements publics de soins hospitaliers se sont tous affiliés à la communauté de référence XAD. Le canton recommande aux autres

	<p>fournisseurs de prestations de s'affilier également à cette communauté, mais n'émet aucune directive à cet égard.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La coordination des activités de cybersanté et de cyberadministration est en cours, notamment pour l'utilisation de l'identité électronique par la population. <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'une planification informatique stratégique était prévue au premier trimestre 2020, mais a dû être reportée jusqu'à nouvel ordre au vu des circonstances exceptionnelles. - Objectif A2 : les demandes d'autorisation d'exercer basées sur des documents papier doivent être remplacées par un processus de gestion numérique hébergé sur un portail électronique. - Objectifs A2, A4, B1, B2 et B5 : participation au groupe spécialisé « Administration santé » de l'eCH pour l'élaboration du standard de communication électronique SHIP (Swiss Health Information Processing) et participation en tant que canton pilote à l'intégration dans eHGP (prise en charge des coûts, factures d'hospitalisation). Les normes SHIP constituent depuis le 27.11.2019 des standards eCH officiels : <ul style="list-style-type: none"> • eCH-0234 Norme SHIP concernant les données • eCH-0235 Norme d'annonce SHIP • eCH-0236 Norme de processus SHIP « Hôpital stationnaire » • eCH-0237 Norme de processus SHIP « Soins » <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs A8, A9, A10 : une application mobile directement intégrée au DEP et à un système primaire d'information hospitalier (SIH) a été réalisée en guise d'illustration, afin de promouvoir l'utilisation du « eMediplan ». - Objectif A12 : participation à l'élaboration d'une stratégie cantonale de protection contre les cyberrisques. <p>-</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Le Shared Service Center IT des associations des hôpitaux (SSC-IT) prévoit de créer, d'exploiter, d'entretenir et d'optimiser en continu un système de management de la sécurité des informations conformément aux prescriptions de la norme internationale ISO/IEC 27001.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Une demande de subventions pour des investissements ponctuels sera faite dans le cadre du prêt spécial alloué à la cyberadministration. Pas de fonds supplémentaires pour cette opération.</p>
SH	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Les services de santé du canton de Schaffhouse sont étroitement reliés au canton de Zurich et, dans une moindre mesure, au canton de Thurgovie. Le canton ne préconise pas de choix particulier pour la communauté (de référence) mais recommande toutefois aux fournisseurs de prestations d'adhérer à la communauté de référence XAD/Axsana SA (ZH). La communauté de travail eHealth Schaffhouse, dans laquelle sont représentés des fournisseurs de prestations cantonaux et le canton lui-même, existe depuis août 2018.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Élaboration d'une stratégie cantonale de cybersanté en tenant compte des objectifs de la stratégie Suisse Cybersanté 2.0 (pour l'heure en suspens en raison de la crise liée au coronavirus). Le canton de Schaffhouse se limite à des activités de réseautage, de coordination et d'information. Les ressources engagées pour l'introduction du DEP sont déjà limitées.</p>

	<p>L'opportunité de mener des activités complémentaires sera évaluée après le lancement général en 2020.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : La communauté de travail eHealth Schaffhouse a plusieurs missions : assurer la coordination en lien avec le DEP, promouvoir des services supplémentaires intéressants du point de vue de la politique des soins, institutionnaliser les échanges d'expérience entre les partenaires et surtout inciter les fournisseurs de prestations ambulatoires et les citoyens à utiliser le DEP.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Le canton étudie actuellement l'éventualité d'une participation financière à l'intention de Cantosana et, en cas de décision positive, attribuera un financement de départ pour la constitution d'Axsana. Les fournisseurs de prestations du canton bénéficieront de cet engagement financier dans la mesure où ils obtiendront des tarifs préférentiels en s'affiliant à Axsana. Le canton ne contribue pas à des charges d'exploitations périodiques.</p>
SO	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Les Hôpitaux de Soleure SA (soH) assument la responsabilité de la mise en œuvre de la LDEP dans le canton. Une communauté de travail cybersanté Soleure (eHealth SO), dans laquelle sont regroupés les comités de toutes les associations de fournisseurs de prestations, les hôpitaux privés et le canton, a été fondée en septembre 2016. EHealth SO a décidé à la majorité de s'affilier à la communauté de référence d'Axsana SA pour la mise en œuvre de la LDEP. SoH a lancé le projet « ePD@soH » afin de garantir l'accès au DEP. Sur le plan technique, la décision a été prise de connecter directement le système à la plate-forme de la communauté de référence d'Axsana pour permettre aux collaborateurs de l'hôpital d'accéder au DEP dans des conditions optimales. En outre, les modalités d'accès pour les collaborateurs ont été définies, y compris les formations requises pour leur apprendre à manipuler le DEP. En raison du report de lancement du DEP par Axsana, soH ne débutera l'exploitation qu'en septembre 2020.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : --</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : La création de valeur ajoutée pour les deux parties est le fruit de la réussite des processus en matière de cybersanté. Cette valeur ajoutée ne doit en aucun cas s'accompagner d'un surcroît de travail, même ponctuel. L'intégration des solutions de cybersanté dans les processus déjà en place doit donc être fluide. Étant donné la numérisation croissante dans les hôpitaux, cela implique que les processus de cybersanté soient très étroitement liés aux systèmes d'information des hôpitaux et des cabinets médicaux. Le choix s'est porté sur OpenMedical, le partenaire idéal pour atteindre cet objectif. Une fois les transferts électroniques bouclés, il est prévu de mettre en place la prise de rendez-vous électronique, l'eCheckin et l'eMediplan.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Depuis 2018, le canton de Soleure participe aux coûts de soH pour l'introduction du DEP à hauteur de 100 000 francs par an. En tant que membre de Cantosana SA, le canton a apporté une contribution de 407 148 francs pour le financement initial de la communauté de référence d'Axsana SA.</p>

SZ	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Le canton de Schwyz a rejoint Cantosana SA et apporte une contribution au financement initial de la communauté de référence XAD. Parallèlement, les échanges et la collaboration avec les autres cantons ayant adhéré à Cantosana SA se développent.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Dès que le DEP sera opérationnel et accessible à la population, plusieurs activités de communication visant à promouvoir sa diffusion seront menées. Les ressources financières requises sont déjà budgétisées.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Le canton de Schwyz échange périodiquement avec l'ensemble des parties prenantes (hôpitaux, sociétés médicales, Curaviva, services d'aide et de soins à domicile, pharmaciens, etc.).</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Voir plus haut.</p>
TG	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les échanges entre les fournisseurs de prestations lors de réunions régulières. <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les mesures de mise en œuvre de la stratégie dans le cadre de campagnes régionales / nationales. <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'introduction de eMediplan aux niveaux cantonal et national. <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner / soutenir les demandes de financement.
TI	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Le canton du Tessin est membre fondateur de l'Association e-Health Ticino (eHTI). Il en assure la direction opérationnelle. EHTI vise la création, d'ici avril 2020, d'une communauté de référence certifiée ouverte à toute la population tessinoise et à tous les fournisseurs de soins actifs sur son territoire. Celle-ci va s'appuyer sur la solution technique de la Poste CH SA, qui travaille actuellement sur l'implémentation du DEP. L'engagement du Tessin vis-à-vis du DEP se traduit ainsi dans les activités de l'Association e-Health Ticino.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Toujours par le biais de l'Association e-Health Ticino, le Tessin coordonne la numérisation entre les acteurs sanitaires membres. Le but étant de définir et de développer des solutions partagées en ce qui concerne les services à valeur ajoutée (B2B et B2C), la promotion et la formation au DEP et aux services de cybersanté. Concernant le B2B, l'hôpital cantonal gère actuellement un système d'échange des documents, et nous souhaiterions l'intégrer dans le DEP quand il sera prêt. Il est également question de développer une application, selon les disponibilités.</p>

	<p>L'intégration technique des systèmes primaires de certains hôpitaux est également un thème qui a déjà été abordé avec certains infrastructures.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Voir point précédent.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Le Tessin soutient la création de la communauté de référence e-Health Ticino avec des aides financières à hauteur de 1,5 million de francs. Ce montant s'ajoute aux ressources internes déployées pour assurer la gestion de l'Association e-Health Ticino et la coordination des acteurs de la santé. Pendant la période 2014-2017, le Tessin a également financé le projet pilote reTIsan. Une autre partie doit être financée par les taxes payées par les hôpitaux qui s'affilieront à la communauté en question. Tous ne seront pas concernés, car certains hôpitaux ont choisi de rejoindre une autre communauté.</p>
UR	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Le canton d'Uri s'est affilié à la société d'exploitation Axsana SA et soutient financièrement le développement de la communauté de référence XAD. Parallèlement, il collabore avec les autres cantons affiliés à Axsana (Cantosana SA).</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : --</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Un groupe intracantonal de représentants des prestataires de soins hospitaliers et ambulatoires uranais se réunit régulièrement, sous l'égide de la Direction de la santé du canton. Actuellement, aucun projet spécifique n'a été lancé.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : --</p>
VD	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le canton participe à la mise en place de la communauté de référence CARA. CARA effectue actuellement la seconde partie de la certification. - De nombreux établissements hospitaliers sont affiliés ou en cours d'affiliation. - Les travaux techniques se poursuivent avec La Poste et les premiers hôpitaux travaillent à leur interfaçage. <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur la politique de la santé publique 2018 – 2022 du canton de VD ainsi que le « Décret pour le développement d'outils et processus favorisant la continuité et coordination des soins » encouragent la transformation informationnelle numérique et l'échange des informations en format structuré entre partenaires sanitaires. - Les acteurs institutionnels publics et privés poursuivent leurs efforts en vue de la numérisation de leurs processus de soins. - Les travaux en vue d'une certification du moyen d'identification électronique (MIE) cantonal sont bien avancés. À terme, l'objectif est d'offrir aux citoyens et aux professionnels un identifiant électronique unique et gratuit pour l'accès sécurisé aux services de la cybersanté et de la cyberadministration. - Une stratégie d'adoption du DEP dans le canton est en voie de finalisation. Cette stratégie répond à la réalité du terrain du canton et est en phase avec les activités intercantionales de CARA ainsi que les objectifs de eHealth Suisse. Le

	<p>canton de Vaud prend un rôle de fédérateur et de coordinateur avec les partenaires de la santé.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cinq cantons membres de CARA travaillent actuellement sur une convention juridique intercantonale qui permettra d'uniformiser les bases légales des cantons pour le DEP. - Pour la gestion de la poly-médication et de la poly-morbidité des patients un plan de médication partagé (PMP) et un plan de soins partagé (PSP) sont en développement sous la coordination de CARA. <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cinq cantons membres de CARA financent la communauté de référence CARA. La contribution de chaque canton est proportionnelle à sa population. - Le canton de VD finance entièrement la mise à disposition de la plateforme cybersanté CARA et son d'exploitation, pour les citoyens et les professionnels, pendant les premières années au moins ; ce modèle de financement pourrait évoluer à partir de ~ 2023.
<p>VS</p>	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <p>Le canton participe à la mise en place de la communauté de référence CARA. CARA effectue actuellement la seconde partie de la certification. Trois établissements hospitaliers valaisans sont affiliés et les autres sont en cours d'affiliation. Les travaux techniques se poursuivent avec La Poste, et les premiers hôpitaux (CHUV, FHVi, HFR, HJU, HUG, HVS) ainsi que les cliniques valaisannes travaillent à leur interfaçage.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif B2 : les cantons, via leurs services cybersanté et cyberadministration cherchent à ce que la population puisse utiliser une même identité électronique pour la cybersanté et les autres services en ligne. Dans ce cadre, un contrat commun entre le Jura et le Valais a été signé avec SwissSign pour une première étape de mise en œuvre de moyens d'identification électroniques. - Objectif C1 : CARA et ses cantons membres préparent leurs communications à destination de la population ainsi que pour les partenaires. - Objectif C2 : le Valais a créé un groupe d'accompagnement incluant les prestataires cantonaux et leurs associations faïtières afin de déterminer les besoins locaux et faciliter la communication interdisciplinaire. De plus, une commission consultative de la protection et sécurité des données pour le DEP a été mise sur pied. - Objectif C5 : CARA est en contact avec la HES-SO pour l'intégration de la cybersanté dans leurs cursus. <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté :</p> <p>Les cantons travaillent actuellement sur une convention intercantonale qui permettra d'uniformiser les bases légales des différents cantons.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général :</p> <p>Les cantons financent la communauté de référence CARA. Le financement de chaque canton est proportionnel à sa population.</p>
<p>ZG</p>	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP :</p> <p>Le canton de Zoug s'est affilié à la communauté de référence Axsana SA et a également rejoint la société responsable Cantosana SA. Depuis le début des travaux concernant le DEP, la Direction de la santé entretient des échanges avec les fournisseurs de prestations pour coordonner son introduction. En outre, les cantons</p>

	<p>rattachés à Cantosana SA collaborent étroitement pour coordonner les activités (communication, diffusion). Pour l'heure, les activités liées à la diffusion du DEP sont en suspens, la date du lancement au niveau national n'étant pas encore arrêtée.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Dans le domaine de la cybersanté, le canton de Zoug continue de donner la priorité au DEP. Il est indispensable que ce projet débute dans les meilleures conditions afin de gagner la confiance des fournisseurs de prestations et de la population.</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : --</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Le canton de Zoug a apporté un financement de départ pour le développement d'Axsana. Les fournisseurs de prestations zougois profitent de cette contribution sous la forme de tarifs réduits pour l'adhésion à Axsana. La possibilité de participer à une campagne de communication sur le lancement du DEP est à l'étude.</p>
ZH	<p>Activités liées à l'introduction et à la diffusion du DEP : Tout comme d'autres cantons, le canton de Zurich a soutenu la communauté de référence XAD et sa société d'exploitation, Axsana SA. Il n'est pas satisfait du report de la mise en place du DEP et des mesures de communication correspondantes. Les cantons se voient attribuer des responsabilités qui n'étaient pas prévues. Si le DEP reste au point mort, le canton de Zurich ne peut rien entreprendre pour contribuer à sa diffusion.</p> <p>Activités liées aux mesures de la stratégie Cybersanté Suisse 2.0 : Le canton de Zurich a soutenu la constitution d'une communauté de référence de grande envergure, couvrant plusieurs secteurs et à même de faire avancer la cybersanté dans une large mesure. Par ailleurs, il considère comme essentielles l'interopérabilité et la polyvalence des données, au-delà du DEP (B2B, B2C, recherche, etc.).</p> <p>Autres activités dans le domaine de la cybersanté : Ce sont principalement Axsana SA, les fournisseurs de prestations et les prestataires IT mandatés par leurs soins qui se chargent de mettre sur pied d'autres services de cybersanté. Le canton de Zurich soutient les développements subséquents en coopérant avec d'autres cantons pour créer des synergies et permettre une action coordonnée.</p> <p>Engagement financier dans la mise en œuvre du DEP, dans la stratégie 2.0, dans la cybersanté en général : Le canton de Zurich a soutenu le développement du DEP avec ses propres ressources et un financement de départ. Par conséquent, les fournisseurs de prestations bénéficient d'émoluments moins élevés lors de leur affiliation à la communauté de référence. Il est à craindre que les cantons et les hôpitaux supportent des coûts supplémentaires si le lancement du DEP est encore retardé. Le financement hospitalier ne sera peut-être plus garanti si le projet est reporté au-delà de la fin octobre 2020.</p>